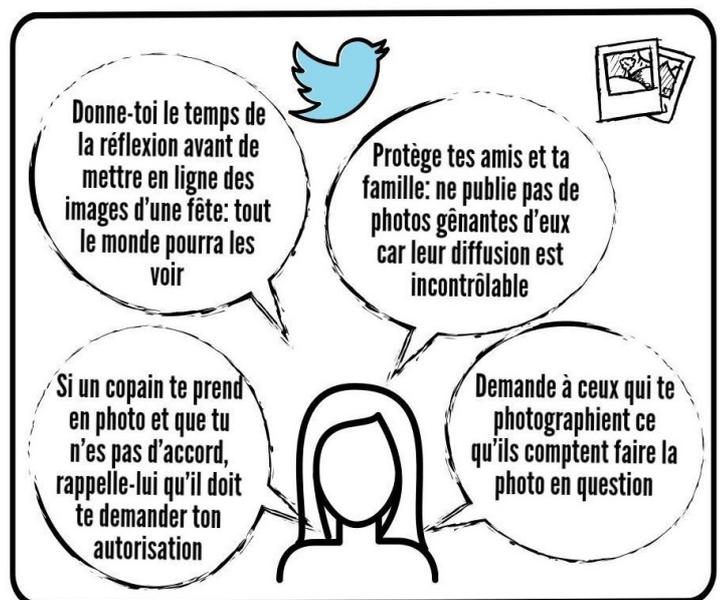
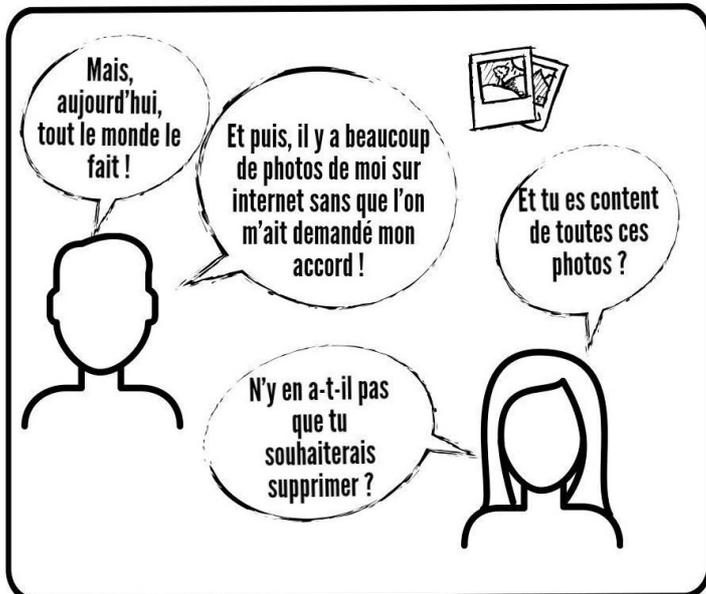


Je respecte le droit à l'image



A retenir:

Photographier quelqu'un sans son autorisation, c'est interdit par la loi. Si quelqu'un accepte, il peut refuser que tu mettes sa photo sur internet. C'est son droit à l'image.

Méfie-toi de ce que tu dis et fais sur internet car tout ce que tu as publié laisse des traces et/ou se multiplie à une vitesse record !

Fais donc attention à ton E-réputation: opinion que les autres se font de toi à partir des informations qu'ils ont trouvées sur internet.